



Association régionale de Montréal

Règles, Procédures et Exceptions Pour Les Clubs Hôtes

Extrait des règles de compétition Interclubs 4, 5 et 6

4- Classement : Le Club terminant en deuxième position reste dans sa section et est placé au premier rang et reçoit donc l'année suivante. Le Club qui reçoit ne peut l'être que pour un maximum de deux années consécutives.

5- Obligation du Club Hôte : Les seules obligations du Club Hôte sont, de permettre aux joueurs de chaque équipe invitée, de jouer gratuitement lors de la journée de la compétition et de pouvoir profiter d'une ronde de pratique également gratuite, avant la compétition.

6- Responsabilités du Club Hôte : Le Club Hôte a la responsabilité de faire respecter les règles de la compétition et de la préparation du terrain.

* Lettre d'invitation

L'invitation à envoyer pour les rencontres Interclubs A, B et Senior doit se faire minimalement 4 semaines avant la date de la compétition et comprendre au minimum les informations suivantes :

- 1) L'horaire** et déroulement de la journée de compétition (rencontre des Capitaines, premier départ etc...)
- 2) Charges et réservations :** pour les services disponibles, tel que, pour le brunch ou souper ou cocktail dinatoire etc... Incluant le coût pour les joueurs et caddies.
- 3) Rondes de pratiques :** Les dates mises à la disposition des équipes adverses pour la ronde de pratique, des jalons de départ qui seront utilisés, ainsi que les coordonnées du responsable à rejoindre pour les réservations.
- 4) Voiturette électrique :** La disponibilité des voiturettes électriques, combien acceptées par quatuor. Le prix seul, à deux ou avec son caddie ? Et doit-on réserver ? Si oui, à qui ?

*** Procédures en cas de conflit de date ;**

Conflit d'horaire : il arrive parfois qu'un conflit de date pour la compétition se produise...il est permis au Club Hôte de modifier cette date à l'intérieur d'une semaine d'intervalle (avant ou après la date prévue selon la catégorie)

1) Le Club Hôte doit appeler les Capitaines des trois autres Clubs, les informant de la nouvelle date possible pour vous, de recevoir.

2) Si tous sont d'accord :

Le Club Hôte informe l'Association le plus vite possible et les modifications seront faites sur le site internet.

3) Si un seul Club du groupe ne peut accepter le changement de date et ce, peu importe la raison :

Le Club Hôte doit demander au Club en deuxième position du groupe, s'il peut recevoir à sa place, s'il y a refus, vous demandez au troisième, refus de nouveau, vous demandez finalement au quatrième.

**Si malheureusement aucun Club ne peut recevoir à votre place, vous êtes disqualifié.
(Et vous informez l'Association le plus vite possible, de la conclusion de votre demande)**

*** Conséquences d'un refus de recevoir, d'un désistement ou de l'impossibilité de recevoir ; (qui n'est pas une raison de force majeure selon l'Association)**

- **Disqualification immédiate du Club Hôte.**
- **Retrait du Club Hôte pour l'année courante**
- **Rétrogradation du Club Hôte au dernier groupe de sa classe**
- **Suspension d'un an du Club Hôte s'ajoutant à la rétrogradation**

Le Club pénalisé devra obligatoirement rencontrer l'Association avant toute réinsertion.